

KREMABIOSE A



DEFINITION

KREMABIOSE A est une peinture acrylique mate en phase aqueuse résistante aux moisissures pour murs et plafonds intérieurs.
Recommandée pour les locaux agro-alimentaires, cuisines, établissements de santé, restaurants collectifs...

PROPRIETES

- Prêt à l'emploi.
- **Résiste durablement au développement des moisissures (selon la Norme AFNOR NF X41520).**
- **Bénéficie du Label Vert Laboratoire EXCELL® : ne contient ni CHLOROPHENOL, ni CHLOROBENZENE, ni composé ORGANOCHLORE, risquant de dégrader le goût du vin ou de dénaturer le goût de denrées alimentaires lors d'une application dans un chai ou dans des locaux de stockage ou de transformation agro-alimentaires.**
- Excellente adhérence sur tous les matériaux de maçonnerie neufs ou anciens.

SUPPORTS

Ciment et dérivés, béton cellulaire, brique, parpaing, plâtre et dérivés, ancienne peinture mate adhérente, bois et dérivés.

DONNEES TECHNIQUES

Classification C.O.V.

AFNOR NF T 36005 Famille I-Classe 7b2.
 Valeur limite UE de ce produit (Cat. A/a) : 30 g/l (2010)
 Ce produit contient max. 25 g/l

Composition Masse volumique Extrait sec Point éclair Aspect Teinte Séchage à 20°C

Dispersion aqueuse de copolymères acryliques. Contient un agent de protection du feuil.
 1.6 kg/l
 65%
 Non inflammable.
 Mat.
 Blanc. Tons pastels avec 1% max. de colorants universels sans solvants.
 Hors poussière : 1 h. Recouvrable : 6 h. (valeurs données à titre indicatif, pour un lieu correctement ventilé)
 8 à 11 m²/l par couche selon la porosité du support et le matériel d'application.
 2

Rendement Brillant à 60°

MISE EN ŒUVRE

Préparation des supports

Sur supports moisissés, éliminer systématiquement les moisissures par brossage humide ou jet haute pression, puis décontaminer obligatoirement avec **ARTIBIOSE+**.
 Dans le cas de fonds farinants après préparation, fixer avec l'impression **GLYCEPRIM FONGE**.

Conditions d'application

KREMABIOSE A s'applique à la brosse, au rouleau ou au pistolet, sur support adhérent préparé, propre, dépoussiéré et sec conformément au DTU 59.1.
 Ne pas peindre en dessous de +8°C ou au-dessus de +35°C ou si l'air ambiant est saturé d'humidité.
 Dans le cas d'une application sur fonds anciens, sur bois ou au pistolet airless, diluer à l'eau si nécessaire (3% maximum). Sur plâtre et carreaux de plâtre, diluer la première couche de **KREMABIOSE A** à 5%.

Appliquer **KREMABIOSE A** en 2 couches pour obtenir une meilleure résistance aux moisissures.

Important : pour conserver sa résistance aux moisissures, **KREMABIOSE A** ne doit être ni mélangée avec une autre peinture, ni recouverte après application.

Nettoyage du matériel

Nettoyer à l'eau immédiatement après usage.

STOCKAGE

2 ans à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel.

CONDITIONNEMENT

Seaux de 15 L et cartons de 4 seaux de 2.5 L.

HYGIENE ET SECURITE

FDS consultable sur notre site internet www.artilin.fr ou sur www.quickfds.com

REMARQUE :

Les conditions d'utilisation de nos produits ne nous étant pas connues, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de désaccord avec les indications figurant ci-dessus, celles-ci étant basées sur les résultats des tests effectués en laboratoire.

Artilin

LA PEINTURE INTELLIGENTE

B.P. 12 - 47450 COLAYRAC-SAINT-CIRQ
 Tél : 05.53.87.51.65. - Fax : 05.53.676.676
 E-mail : artilin@artilin.fr



PARC INNOLIN - 10, rue du Golf
33700 Mérignac (FRANCE)

Tél. : +33 05 57 92 02 10

Fax : +33 05 57 92 02 15

E-mail : labexcell@wanadoo.fr

Site : www.labexcell.com

SARL au capital de 100 000 € - RC Bordeaux B 387 922 016 - APE 742 C

ATTESTATION EXCELL INSPECTION ®

Attribuée à :

ARTILIN SA

BP 12 47450 Colayrac Saint Cirq

Pour :

KREMABIOSE A

Utilisation principale : Peinture acrylique mate pour murs et plafonds intérieurs



Référence attestation : RE 2008-11-097-02

L'échantillon de matériau décrit précédemment a fait l'objet d'une recherche de différents polluants réputés, ou suspectés, pouvant perturber la qualité de l'environnement viticole.

Les analyses effectuées n'ont pas permis de détecter d'éléments indésirables en quantités significatives.

Le matériau considéré peut être utilisé en ambiance viticole moyennant le respect des conditions de mise en œuvre propre au matériau et sans altérer la composition mesurée au moment de l'analyse. Dans ces conditions, l'innocuité du matériau vis-à-vis de la qualité des produits entreposés dans les locaux considérés est assurée. Le matériau correspondant à l'échantillon référencé plus haut peut recevoir l'attestation EXCELL INSPECTION ® attestant de son contrôle. Cette attestation ne s'applique qu'à la conception du matériau et au dossier descriptif en résultant.

Réserve d'usage : Contact indirect. Utiliser avec les précautions d'usage.

Date d'effet : 13/01/2009

Date d'échéance : 13/01/2011

Signature du responsable du laboratoire : P. CHATONNET